

Renvoi au comité de salut public, section des armes, d'un essai de salpêtre présenté par la société populaire de Tours, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public, section des armes, d'un essai de salpêtre présenté par la société populaire de Tours, lors de la séance du 20 ventôse an II (10 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 282;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30649_t1_0282_0000_6

Fichier pdf généré le 22/01/2023

et des indulgents, qu'un combat à mort est livré, et tous ceux qui ne se montrent pas vrais républicains doivent être anéantis.

« Et toi, sainte Montagne, tu répondras à l'attente des vrais patriotes ; tu redoubleras, s'il est possible, de sévérité envers tous les intrigants qui n'ont de patriotisme que le masque, et qui sont assez adroits pour se faire nommer à des places importantes qui ne devraient être occupées que par le civisme et la vertu. Ton sein renferme le volcan révolutionnaire ; c'est de là que sortiront les laves enflammées qui doivent consumer les traîtres. Braves Montagnards, que vos regards attentifs soient toujours fixés sur ceux qui sont à la tête de nos armées et de nos administrations. Le peuple vous secondera dans cette pénible et laborieuse surveillance ; les faux patriotes seront reconnus, et les intrigants déjoués. C'est au moment où une campagne glorieuse va s'ouvrir, c'est au moment où les gens suspects vont être punis, que les agents du despotisme vont employer tous les moyens qui leur restent pour opérer une diversion qui ne pourrait qu'être favorable à leurs perfides desseins.

« Déjà même ils soufflent de toutes parts qu'une nouvelle insurrection est nécessaire : mais le peuple n'est pas dupe de leur scélératesse ; il sera calme et tranquille pour leur désespoir. Une insurrection ! contre qui doit-elle être dirigée ? est-ce contre la Convention ? elle n'a pas cessé un seul instant de mériter la confiance nationale, depuis surtout que Brissot et ses complices ne la souillent plus. Ah ! sans doute, une insurrection est nécessaire ; mais depuis longtemps elle a lieu, et c'est vous, braves Montagnards, qui devez la conduire à sa fin ; cette insurrection, c'est celle du peuple entier contre les tyrans coalisés ; elle durera jusqu'à la destruction de leurs satellites. Est-il donc besoin d'un mouvement dans l'intérieur lorsque que le glaive de la justice fait tomber chaque jour les têtes coupables ; lorsqu'un gouvernement vigoureux offre dans ses moyens d'exécution celui d'écraser toutes les factions liberticides ? Non ; il faut, pour accroître le désespoir, pour opérer la défaite de nos ennemis, il faut le calme imposant et majestueux d'un peuple enfin toujours prêt à souffrir sans murmures les privations les plus grandes pour assurer son indépendance. C'est de cette harmonie dans la volonté nationale que doit résulter le total anéantissement de ce qui s'oppose au bonheur d'une grande nation.

« Union et constance, fermeté et sévérité, voilà quels sont les principes de tous les républicains. Non seulement ils se doivent à eux-mêmes d'y persévérer, mais ils le doivent encore aux générations futures, dont le germe repose dans le sein de la nature, et qui ne doit se développer que sous le ciel pur et serein de la liberté et de l'égalité.

« Tels sont, législateurs, les sentiments avec lesquels les citoyens de la section de Brutus jurent de mourir pour la cause sacrée de l'indépendance de la république française. *Vive la république ! Vive la Montagne !* (1). (On applaudit).

(1) Imp.; AD XVI 70 doss. 16. B.N., Lb⁴⁰ 1755; orig. dans C 295, pl. 991, p. 1; B⁴ⁿ, 21 vent.; Mon., XIX, 667-668; Débats, n° 537, p. 270-272. Extraits dans J. Mon., p. 939; J. Sablier, n° 1189; M.U., XXXVII, 332; Rép.,

LE PRESIDENT. L'émulation patriotique, digne des plus grands éloges, avec laquelle le peuple de Paris de toutes les sections s'empresse d'extraire de son sol et de fabriquer le salpêtre, jette un nouvel éclat de gloire sur cette ville si odieuse aux tyrans et si chère à tous les cœurs vraiment français. Continuez, généreux citoyens, vos utiles travaux et comptez d'avance sur la reconnaissance illimitée de la patrie dont vous méritez doublement en lui fournissant la matière première qui, convertie en foudre, va terrasser sous peu ses nombreux ennemis, et en demeurant invariablement attachés au point de ralliement de tous les Français, conduite qui seule peut déjouer les infâmes projets des Pitt et des Cobourg, et de nos ennemis de l'intérieur, et qui, en nous assurant une paix glorieuse, nous en offre les fruits inappréciables : la liberté, l'égalité, l'abondance et la prospérité publique. La Convention vous invite à sa séance (1).

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion en entier de l'adresse au bulletin (2).

38

La société populaire de Tours fait hommage d'un essai de salpêtre et d'un baril de poudre tirés du lieu même de ses séances.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public, section des armes (3).

39

La section du faubourg du Nord, de la commune de Paris, apporte 600 livres de salpêtre (4).

THIÉBAULT, président de la sectⁿ. Représentants du Peuple,

Nous venons offrir à la Patrie les prémices de nos travaux civiques ; nous apportons 600 livres de salpêtre et nous comptons assez sur notre courage pour pouvoir promettre d'en fournir autant chaque décade, tant que nos matériaux nous le permettrons.

Il nous reste, Législateurs à vous témoigner de nouveau, notre estime et notre reconnaissance, de l'énergie que vous employez, contre les ennemis de la Révolution et de la Liberté, et de votre maternelle sollicitude pour le bonheur du peuple.

Nous invitons la Convention nationale de rester à son poste, et nous l'assurons de mourir s'il le faut avec elle pour sauver la Patrie.

Vive la République une et indivisible. »

Mention honorable, insertion au bulletin.

n° 81; C. univ., 21 vent.; Mess. soir, n° 570. Mention dans C. Eg., n° 570; Ann. patr., p. 1935. Reproduit dans MARKOV et SOBOUL, *Die Sansculotten von Paris*, n° 68, p. 304-310. L'adresse est signée CHARLEMAGNE fils (présid.), PASQUEAU (vice-présid.).

(1) AD XVI 70, doss. 16. Suit le rapport fait à l'ass. g^{le} par le cⁿ Charlemagne fils sur l'accueil fait à la députation.

(2) P.V., XXXIII, 169.

(3) P.V., XXXIII, 169. B⁴ⁿ, 25 vent. (2° suppl¹).

(4) P.V., XXXIII, 169. B⁴ⁿ, 25 vent. (2° suppl¹); C. univ., 21 vent.; J. Mont., p. 940; M.U., XXXVII, 332; Rép., n° 81; J. Sablier, n° 1189; Mess. soir, n° 570.

(5) C 295, pl. 991, p. 2.